

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 09

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, MAQUER Françoise.

Pouvoirs : Mme VIARD GAUDIN Murielle donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent ; Mme GACHET Edith donne pouvoir à VOLPE Marc.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – ANNEE 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la participation financière 2024 de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires pour l'année 2024.

Ainsi, il propose une participation financière communale pour tous les bénéficiaires ci-dessous, dont le montant sera variable, afin que le reste à charge pour la famille corresponde à 50 % du prix le plus élevé de la structure (sans aucun tarif préférentiel).

Exemple : Le tarif de base à la journée est de 30 € => le reste à charge pour la famille ne pourra être inférieur à 15€/jour.

1/ Si la famille paie le montant maximum, la participation communale sera de 15€/jour.

2/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 20€/jour, la participation communale sera de 5€/jour.

3/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 8€/jour, il n'y aura aucune participation communale.

Il rappelle les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'un au moins des parents est domicilié sur la commune d'Allemond ;
- ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la journée ;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'aide financière aux familles pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_17_12_24_19
Objet :	Participations financières 2025 - aides ALSH
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.2 - Autres
Identifiant unique :	038-213800055-20241217-DEL_17_12_24_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	922 o
Nom métier :		
038-213800055-20241217-DEL_17_12_24_19-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	249.5 Ko
Nom original : del 17 12 24 19.pdf		
Nom métier :		
99_DE-038-213800055-20241217-DEL_17_12_24_19-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2024 à 14h00min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2024 à 14h00min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2024 à 14h01min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2024 à 14h01min15s	Reçu par le MI le 2024-12-20

